Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE
ANNEXE 6

ville de fonsorbes
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNÉE 2026

INTRODUCTION

Conformément à **l'article L1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales**, le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus.

La loi NOTRe du 7 août 2015, est venue apporter des modifications tant sur la forme que sur le contenu et dorénavant le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'un vote dans les 10 semaines précédant le vote du budget par l'organe délibérant.

Le contexte socio-économique actuel continue d'impacter le budget des administrés, et plus particulièrement celui des publics les plus fragiles, dont le nombre augmente. En effet il reste marqué par une **pauvreté persistante**, une **hausse des fragilités économiques** et une **pression budgétaire accrue** sur les ménages. Malgré un ralentissement de l'inflation, les indicateurs sociaux montrent que les ménages les plus modestes demeurent en forte difficulté.

Dans ce contexte le CCAS doit maintenir une gestion prudente et responsable de ses ressources afin de répondre aux besoins croissants. Grâce au soutien renforcé de la Commune et aux investissements structurants menés ces dernières années, le CCAS est en mesure d'assurer ses missions sociales, sanitaires et solidaires tout en poursuivant les objectifs de développement durable.

De plus l'année 2025 confirme une pression sociale croissante sur le territoire, avec :

- Une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi : + 7,7 % ;
- Une sollicitation élevée des dispositifs d'accompagnement : emploi, hébergement temporaire, aide alimentaire ;
- Des besoins importants d'orientation, d'accompagnement administratif et de mise en relation avec les partenaires du territoire.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

I – PRÉSENTATION DU CENTRE COMMUNAL D'A

Le CCAS est un établissement public administratif obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants. Doté d'une personnalité juridique et d'un budget propre, il intervient exclusivement sur le territoire communal pour mener les actions sociales relevant de ses compétences.

Il exerce des missions obligatoires, qui constituent le socle de son action :

- L'instruction des aides sociales légales ;
- L'instruction des demandes de domiciliation ;
- La réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS).

À ces missions s'ajoutent des actions facultatives, définies librement par la commune dans le cadre de la prévention et du développement social prévus par le Code de l'action sociale et des familles.

À Fonsorbes, elles couvrent notamment :

- La gestion des jardins partagés ;
- La mise à disposition de logements temporaires ;
- L'accompagnement à l'emploi ;
- Le soutien aux familles ;
- L'accompagnement des personnes âgées ;
- L'aide alimentaire.

Par cette diversité d'interventions, le CCAS de Fonsorbes apparaît comme un acteur central de l'insertion sociale et professionnelle, travaillant en coordination étroite avec France Travail, la Mission Locale, Cap Emploi, le Muretain Agglo et les autres partenaires institutionnels.

II – LE BUDGET DU CCAS

En tant qu'établissement public administratif rattaché à la collectivité, le CCAS dispose d'un budget autonome mais étroitement lié au budget communal étant donné que la principale ressource est la subvention communale.

A – Les Informations budgétaires

1 Les recettes de fonctionnement

Évolution des recettes réelles de fonctionnement								
	2023	2024	2025	Var entre 24-25	2026	Var entre 25-26	2027	Var entre 26-27
Produits des services	109 308,22 €	104 340,26 €	99 639,90 €	-4,50%	107 250,00 €	7,64%	109 250,00 €	1,86%
Dotations et participations	443 812,82 €	94 885,26 €	98 323,57 €	3,62%	98 242,00 €	-0,08%	91 242,00 €	-7,13%
Autres produits de gestion courante	6 621,67 €	362 889,63 €	393 154,26 €	8,34%	351 755,00 €	-10,53%	371 755,00 €	5,69%
Reprises sur provisions	- €	160,98 €	- €	-100,00%	- €		- €	
Recettes réelles de fonctionnement	559 742,71 €	562 276,13 €	591 117,73 €	5,13%	557 247,00 €	-5,73%	572 247,00 €	2,69%

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

La ressource principale du CCAS reste toujours la subvention de fonctionnement qui devrait représenter 62% des recettes réelles de fonctionnement en 2026 pour un montant de 345 K€. Il est décidé de diminuer cette subvention de 40 K€ pour récupérer de l'autofinancement sur le budget communal afin de financer l'aménagement d'un restaurant sénior. Le résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 50 K€ permet la baisse de cette subvention dans le budget du CCAS. Dans le budget de la commune, la somme correspondante est rajoutée dans le virement à la section d'investissement pour autofinancer cet investissement. Par contre, comme en 2027 la reprise du résultat ne sera plus de cette hauteur, il conviendra d'augmenter la subvention de la commune de 20 K€.

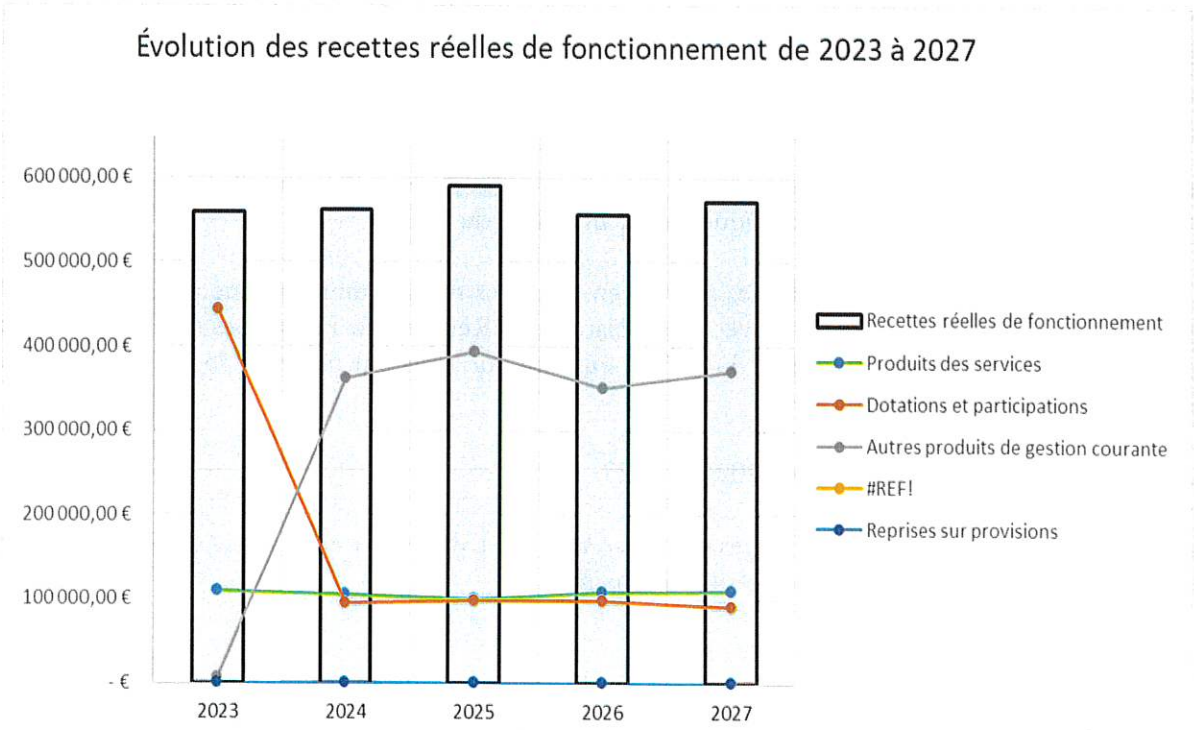
La deuxième ressource du CCAS est la participation de la CAF avec un montant estimé pour 2026 à 82 K€ qui représente 15% des recettes réelles de l'établissement en 2026. Cependant, il est envisagé par la CAF un désengagement et nous prévoyons donc une baisse de celle-ci dès 2027.

Le service du portage des repas est sur une moyenne de 25 bénéficiaires début 2026. La recette de ce service est estimée à 61 K€ en 2026. Après l'aménagement du restaurant sénior et en fonction de la fréquentation et des jours d'ouverture, nous envisagerons de modifier le service du portage des repas afin que celles et ceux qui l'utilisent, puissent en bénéficier autrement en profitant de temps de convivialité en proposant un partenariat avec l'Association des Retraités de Fonsorbes (dénommé ci-après ARF).

La participation des redevables est estimé en 2026 à 19,5 K€ et correspond au repas des ainés, au thé dansant et aux séniors en vacances. Concernant l'activité des seniors en vacances, il est envisagé de revoir la formule en partenariat avec l'ARF.

Concernant les logements temporaires, il est prévu d'encaisser la participation de l'État pour 16 K€ en 2026 et suivant ainsi que les indemnités d'occupations.

La location des parcelles pour les jardins partagés nous permet d'envisager une recette de 3,75 K€ en 2026 et les années suivantes.



Après une hausse de 5,13% des recettes réelles de fonctionnement en 2025, elles devraient baisser en 2026 de 5,73% et augmenter en 2027 de 2,69 %.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

2 Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement								
	2023	2024	2025	Var entre 24-25	2026	Var entre 25-26	2027	Var entre 26-27
Charges à caractère général	162 907,35 €	166 691,86 €	152 658,64 €	-8,42%	200 566,00 €	31,38%	184 491,00 €	-8,01%
Charges de personnel	310 156,42 €	352 839,56 €	339 409,57 €	-3,81%	363 560,00 €	7,12%	370 713,00 €	1,97%
Autres charges de gestion courante	26 703,11 €	31 143,61 €	27 826,21 €	-10,65%	31 346,00 €	12,65%	31 350,00 €	0,01%
Charges financières	2 959,30 €	2 660,85 €	3 512,78 €	32,02%	3 350,00 €	-4,63%	2 900,00 €	-13,43%
Charges spécifiques	- €	- €	- €		750,00 €		750,00 €	0,00%
Dotations aux provisions	160,98 €	- €	- €		430,00 €		- €	-100,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	**502 887,16 €**	**553 335,88 €**	**523 407,20 €**	**-5,41%**	**600 002,00 €**	**14,63%**	**590 204,00 €**	**-1,63%**

Les charges à caractère général devraient augmenter de 31,38% en 2026. Les contrats de prestation de services qui prévoient, entre autres, le paiement du prestataire pour la fourniture et la livraison du portage des repas est en baisse de 11% sur 2025. Ce poste dépense est évalué à la hausse sur 2026 afin de pallier aux variations du nombre des usagers. Il est évalué à 90 K€ en 2026 et devrait représenter 46% des charges à caractère général. Le portage des repas reste un poste majeur des dépenses de fonctionnement. Il est prévu de revoir la formule concernant les cours de couture afin de pallier le coût du prestataire avec le remplacement de celui-ci par des associations.

Le CCAS ayant besoin d'un cabanon supplémentaire pour les jardins ouvriers, il sera prévu la mise en place d'un chantier jeune. Le coût des fournitures et des défraiements des jeunes sera donc intégré dans le budget 2026 que l'on ne retrouvera pas dans le budget 2027.

Le niveau des dépenses d'énergie est revenu à un niveau d'avant la crise énergétique grâce notamment à l'installation des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du CCAS.

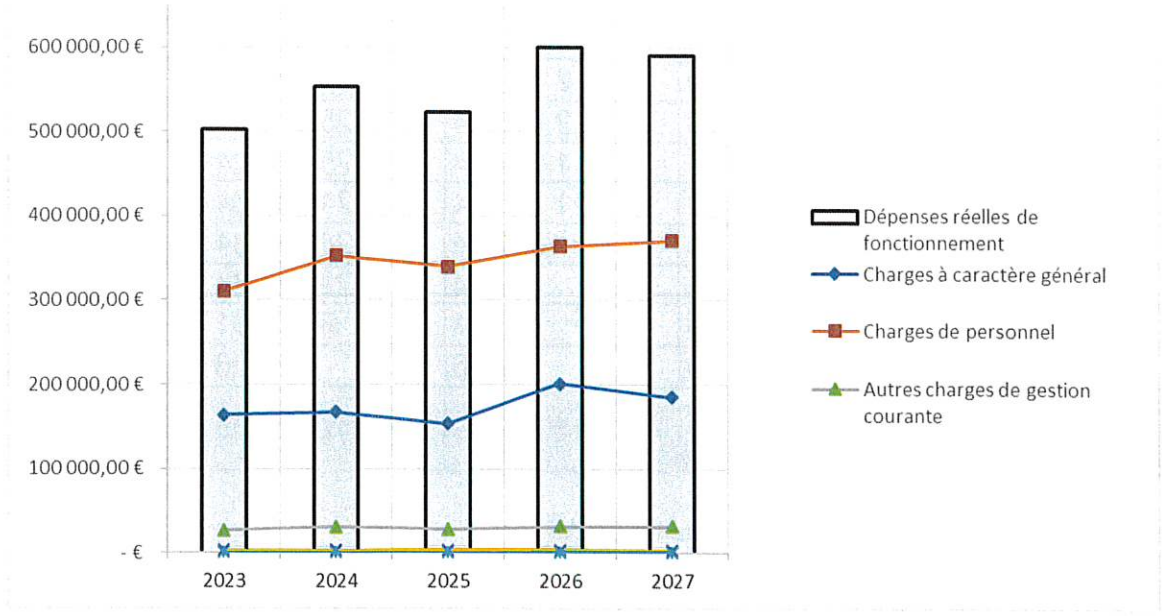
Il est gardé dans le budget l'activité des seniors en vacances mais comme évoqué précédemment, il est envisagé de revoir la formule en lien avec l'Association des Retraités de Fonsorbes (ARF). Il est possible que le coût à supporter par le budget du CCAS soit diminué mais par principe de prudence la dépense reste la même que l'année dernière.

La ligne aides est évaluée à 30 K€ en 2026 et 2027.

Les explications concernant les charges de personnel sont détaillées en suivant dans le point sur les données financières relatives aux ressources humaines.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2023 à 2027



Après une baisse de 5,41% en 2025, les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de 14,63% en 2026 et baisser de1,63% en 2027.

3 La section d'investissement

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement permet le remboursement de la dette du CCAS sur 2026.

Il est prévu du renouvellement de petits matériel et mobiliers pour 2,3 K€.

4 La dette

Après le nouvel emprunt en 2024 qui a permis de financer les panneaux photovoltaïques, le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2025 est de 197 375 € et il est composé de 2 emprunts :

- Un emprunt de 2018 au CRD de 165 000 €, concernant l'extension du CCAS, au taux fixe de 1,37% et qui sera soldé en 2034.
- Un emprunt de 2024 au CRD 32 375 € concernant le financement des panneaux photovoltaïques du CCAS, au taux fixe de 3,32% et qui sera soldé en 2035.

La charge de la dette qui est évaluée à 3,3 K€ en 2026 ne représente que 0,56% des dépenses réelles de fonctionnement. Nous ne prévoyons pas de nouvel emprunt en 2026.

Le profil d'extinction de la dette du CCAS est le suivant :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITE	CRD
2026	23 500,00	3 189,04	26 689,04	173 875,00
2027	23 500,00	2 798,84	26 298,84	150 375,00
2028	23 500,00	2 408,64	25 908,64	126 875,00
2029	23 500,00	2 018,44	25 518,44	103 375,00
2030	23 500,00	1 628,24	25 128,24	79 875,00
2031	23 500,00	1 238,04	24 738,04	56 375,00
2032	23 500,00	847,84	24 347,84	32 875,00
2033	23 500,00	457,64	23 957,64	9 375,00
2034	8 500,00	118,81	8 618,81	875,00
2035	875,00	7,26	882,26	0,00
TOTAL GENERAL	**197 375,00**	**14 712,79**	**212 087,79**	

La volonté est de ne pas augmenter la dette du CCAS.

B - Données financières relatives aux ressources humaines

Le rapport d'orientation budgétaire comporte, au titre de l'exercice en cours et du dernier exercice connu, des informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective de travail dans la commune et aux dépenses de personnel. Le rapport présente également l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La politique de gestion des ressources humaines pour la période 2021-2026 est fixée par les Lignes Directrices de Gestion définies en décembre 2020. Les grands axes sont les suivants :

- La mise en œuvre de nouvelles organisations de travail dans les services ;
- L'amélioration des services rendus au public ;
- L'étude de création de nouveaux métiers ;
- Le renfort des services en fonction de l'analyse des besoins et de la maîtrise des dépenses de personnel ;
- La continuité de l'amélioration des conditions de travail ;
- La création du plan de formation en adéquation avec la GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) ;
- Le développement des actions en faveur du développement durable ;
- L'analyse et la mise en place d'actions en faveur de l'égalité hommes/femmes.

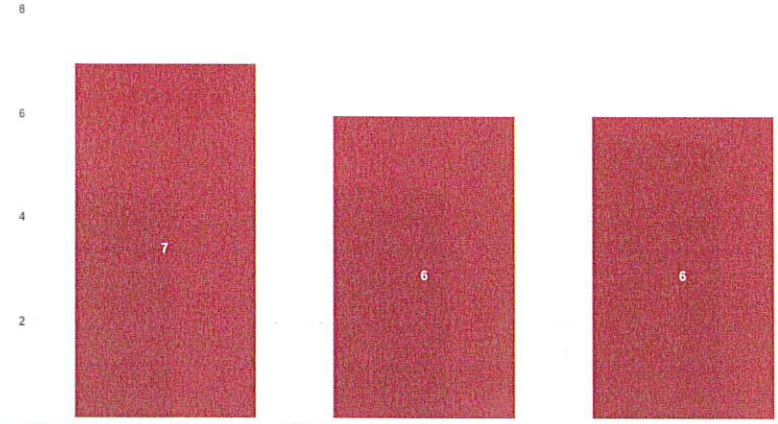
1 La structure des effectifs

Les graphiques actualisés montrent que les effectifs du CCAS passent de 7 agents en 2023 à 6 en 2024, niveau qui se maintient en 2025. Cette trajectoire dessine une structure resserrée et stabilisée à un bas niveau d'effectif, ce qui rend l'organisation sensible à tout mouvement individuel ; la continuité du service repose dès lors sur un calibrage fin des postes clés et des remplacements.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

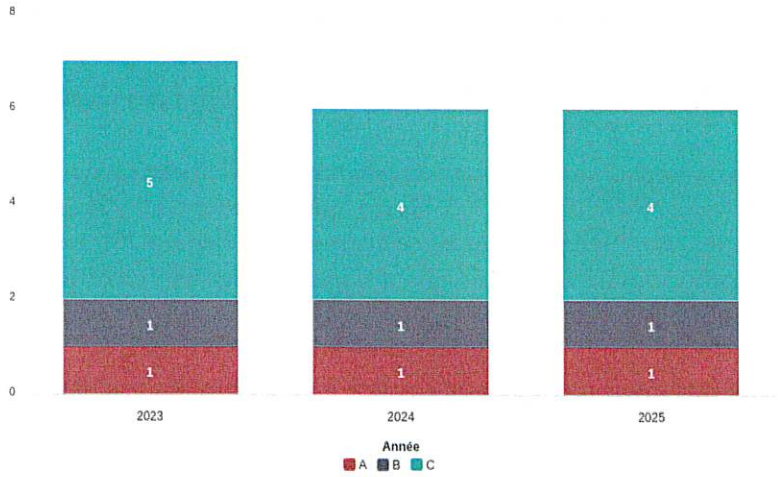
Nombre d'agents par statut au 31/12

	2023/12	2024/12	2025/12	Variation	% / an
Titulaire	7	6	6	-1	-7,42 %
Total	7	6	6	-1	-7,42 %



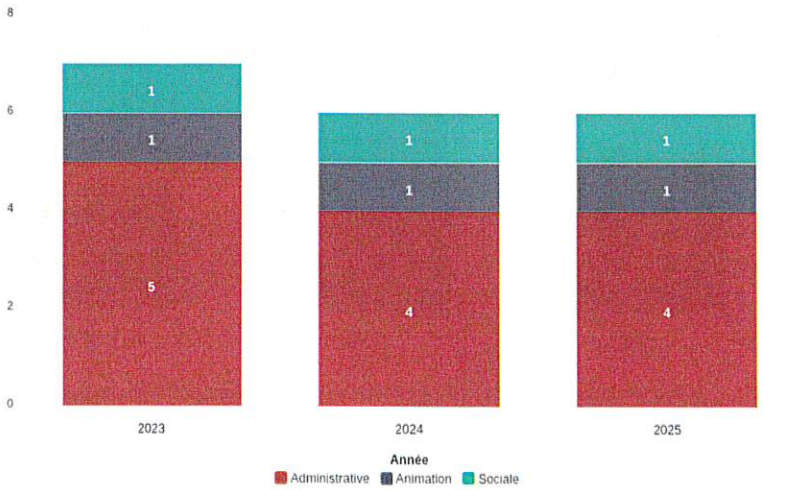
Nombre d'agents par catégorie au 31/12

	2023/12	2024/12	2025/12	Variation	% / an
A	1	1	1	-	-
B	1	1	1	-	-
C	5	4	4	-1	-10,56 %
Total	7	6	6	-1	-7,42 %



Nombre d'agents par filière au 31/12

	2023/12	2024/12	2025/12	Variation	% / an
Administrative	5	4	4	-1	-10,56 %
Animation	1	1	1	-	-
Sociale	1	1	1	-	-
Total	7	6	6	-1	-7,42 %

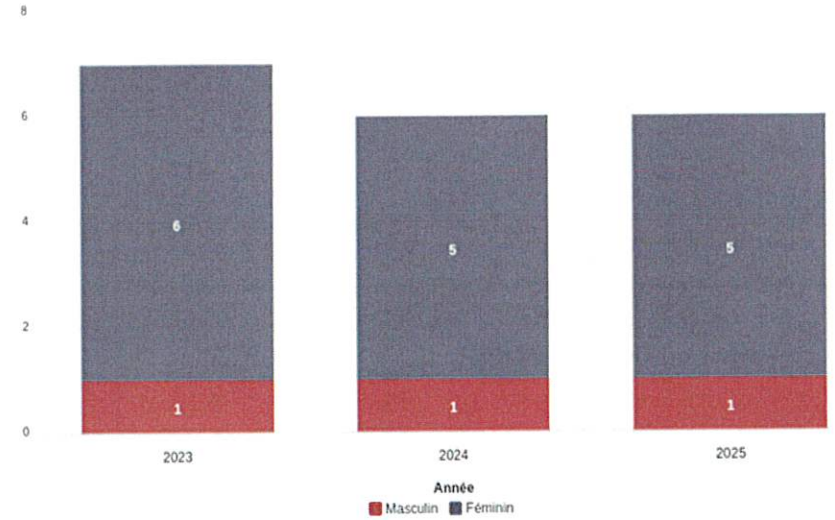


Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

Nombre d'agents par sexe au 31/12

Nombre d'agents par sexe au 31/12

	2023/12	2024/12	2025/12	Variation	% / an
Masculin	1	1	1	-	-
Féminin	6	5	5	-1	-8.71 %
Total	7	6	6	-1	-7.42 %



2 Les dépenses de personnel

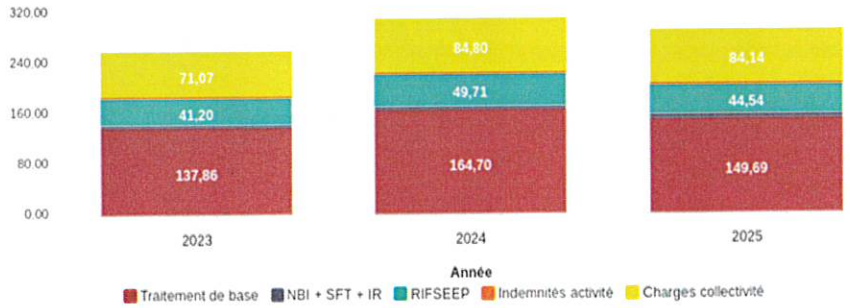
Les dépenses de personnel du CCAS évoluent fortement sous l'effet des mesures nationales.

En 2025, malgré la baisse apparente, la dépense reste structurellement haute : la collectivité supporte la hausse du taux employeur CNRACL de +3 %, ce qui maintient les charges à un niveau élevé. La diminution du brut employeur 2025 provient exclusivement des départs (Mmes Taulet et Moreau) et d'un remplacement partiel (Mme Lourme), tandis que les agents restants voient leurs charges et traitements évoluer mécaniquement.

Le coût 2025 doit donc être interprété non comme une baisse de masse salariale structurelle, mais comme un ajustement conjoncturel lié aux mouvements d'agents, dans un contexte où les obligations réglementaires continuent d'alourdir le coût par agent.

Composante brut Employeur

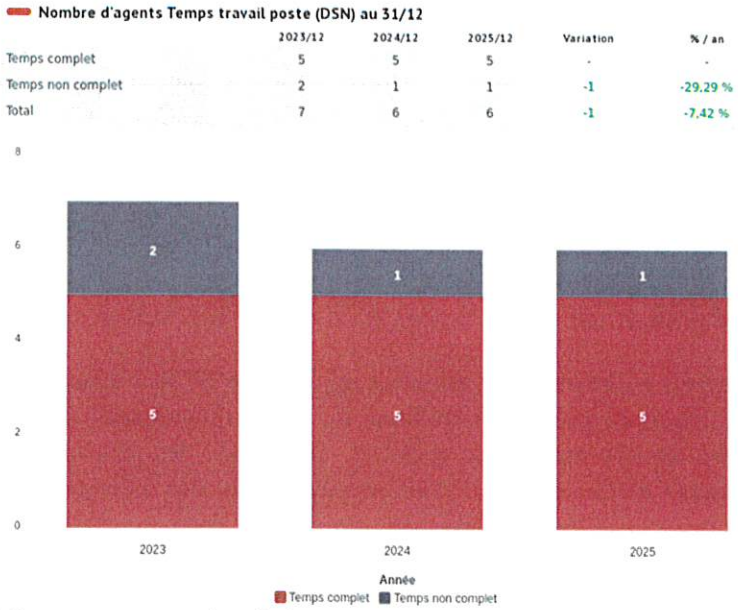
	2023	2024	2025	% / an	k€ / an
Traitement de base	137,86 k€	164,70 k€	149,69 k€	4,20 %	+5,91 k€
NBI + SFT + IR	5,48 k€	6,64 k€	8,15 k€	21,92 %	+1,33 k€
RIFSEEP	41,20 k€	49,71 k€	44,54 k€	3,98 %	+1,67 k€
Indemnités activité	3,66 k€	4,28 k€	4,72 k€	13,54 %	+0,53 k€
Charges collectivité	71,07 k€	84,80 k€	84,14 k€	8,81 %	+6,54 k€
Total	259,28 k€	310,13 k€	291,25 k€	5,99 %	+15,99 k€



Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

3 Le temps de travail

Conformément à l'article 11 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, la durée légale du travail dans la fonction publique est fixée à 35 heures par semaine pour un emploi à temps complet. Ce décompte est réalisé sur une base annuelle de 1 607 heures de travail effectif, heures supplémentaires non comprises. Cette disposition concerne l'ensemble des agents fonctionnaires, stagiaires et les agents contractuels.



La structure du CCAS est nettement dominée par le temps complet, stable à 5 agents de 2023 à 2025. Le nombre de temps non complet recule de 2 agents en 2023 à 1 en 2024, puis se maintient en 2025, ce qui fait passer la part du temps complet d'environ 71 % (5/7) à 83 % (5/6) et stabilise l'ensemble à 6 agents sur 2024-2025.

Cette configuration traduit un recentrage sur des quotités complètes avec un volant réduit de non complet, gage de continuité sur les postes pivots, tandis que la flexibilité repose sur un nombre limité de quotités inférieures au temps complet.

4 L'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel

Entre 2018 et 2026, les dépenses du chapitre 012 du CCAS connaissent une progression régulière, passant de 267 717 € en 2018 à 366 565 € en 2026, soit une hausse de +98 848 €.

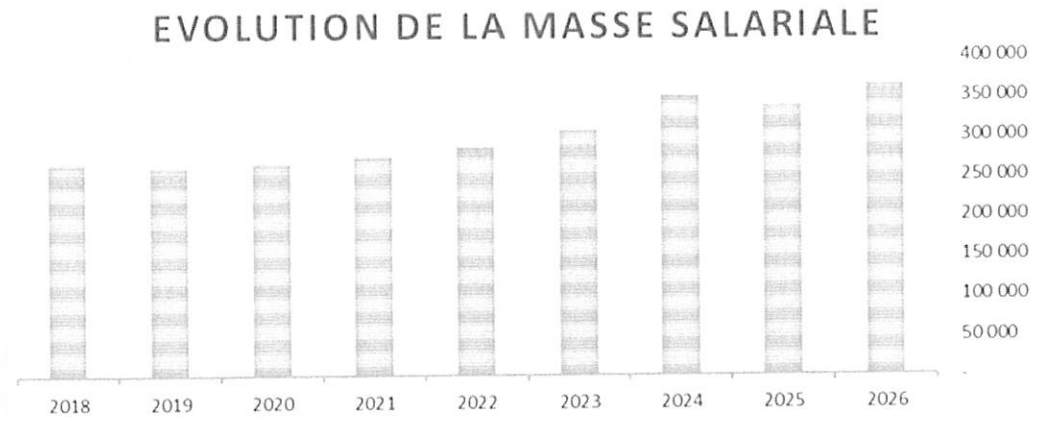
Après une période de stabilité relative entre 2018 et 2021, la dynamique s'accélère à partir de 2022, puis très nettement en 2023 et 2024, en raison des mesures nationales de revalorisation salariale (hausse du point d'indice, +1 à +9 points sur les bas de grilles, +5 points au 1er janvier 2024), ce qui porte le chapitre 012 à 352 840 € en 2024.

L'année 2025 marque un léger repli à 339 410 €, lié essentiellement à des mouvements d'agents (départs non compensés totalement), mais l'effet reste limité du fait de la hausse du taux employeur CNRACL de +3 %, qui maintient les charges à un niveau élevé.

En 2026, le chapitre 012 repart à la hausse pour atteindre 363 560 €, son niveau le plus haut.

La collectivité prévoit en effet un renforcement ciblé des missions d'accueil. Un agent à temps non complet (28h) viendra renforcer l'accueil permettant d'accroître l'amplitude et la qualité du service rendu.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE



III – LE LOGEMENT

La crise du logement atteint en France une intensité inédite : en 2024, 3 Français sur 5 déclaraient avoir des difficultés pour se loger, et près de 4 millions de personnes étaient mal logées. Cette situation, marquée par une tension accrue sur le parc social et une hausse des précarités résidentielles, place les collectivités locales et leurs CCAS au cœur de l'accompagnement des ménages en difficulté.

Dans ce contexte, le CCAS assure un rôle essentiel : accueil et information des demandeurs, instruction des dossiers, orientation vers les bailleurs et suivi social renforcé. L'analyse de l'année 2025 met en évidence des besoins croissants, utiles pour définir les priorités 2026.

➢ Parc social et demandes en 2025

Au 1er janvier 2025, la commune compte 844 logements sociaux conventionnés, auxquels s'ajoutent 8 logements non conventionnés et 5 logements temporaires. Malgré cette diversité, le parc demeure insuffisant au regard des besoins exprimés.

En 2025 :

- 40 nouvelles demandes de logement ont été déposées ;
- 50 rendez-vous ont été nécessaires pour accompagner les administrés dans les démarches ;
- 26 attributions ont été réalisées, un niveau satisfaisant mais insuffisant pour répondre à la demande croissante.

➢ Aides sociales liées au logement

Le rapport 2025 souligne également l'importance des soutiens financiers apportés par le CCAS, concernant notamment :

- Les impayés locatifs ;
- L'accès ou le maintien dans le logement ;
- Les frais de déménagement ;
- Les dépenses essentielles liées à l'habitat.

Ces données confirment un besoin accru d'accompagnement social et budgétaire, face à l'aggravation du mal-logement.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

IV – EMPLOI

En 2025, le chômage progresse en France, atteignant 7,7 % au 3e trimestre puis 7,9 % au 4e trimestre, son niveau le plus élevé depuis 2021. Les jeunes sont particulièrement touchés, avec un taux dépassant 21 % fin 2025. Dans ce contexte national difficile, les territoires doivent renforcer l'accompagnement des publics et la coordination entre partenaires. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action du service Emploi de Fonsorbes, rattaché au CCAS.

Le service Emploi assure un accompagnement de proximité pour les jeunes, les demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion ou en difficulté administrative. Il informe sur les dispositifs existants, aide aux démarches (CV, lettres, formations) et travaille étroitement avec les acteurs locaux : France Travail, Mission Locale, Cap Emploi et entreprises du territoire.

L'année 2025 est marquée par une activité soutenue :

- Forum Défi Emploi : 485 visiteurs, 50 entreprises, 130 offres locales, 5 400 offres des institutions sécurité/défense.
- Prospectons (action territoriale) : 132 entreprises visitées, 71 propositions d'emploi ou stages.
- Journée Entreprendre : 12 créateurs accompagnés.
- Suivi individualisé : 98 demandeurs d'emploi reçus.

Les missions principales ont porté sur l'accueil des publics variés, l'aide administrative (notamment via France Travail), la création de CV et lettres de motivation, et le positionnement en formation.
Ces actions ont contribué à renforcer les liens entre entreprises et candidats, à faire découvrir de nouveaux métiers et à soutenir l'émergence de projets professionnels, malgré une conjoncture nationale tendue.

V – L'ACTION SOCIALE DU CCAS

Dans un contexte national marqué par des difficultés économiques persistantes et une augmentation des situations de fragilité, l'action sociale de proximité est plus indispensable que jamais. Le CCAS demeure un acteur central de la solidarité locale : il accueille, écoute, oriente et accompagne un public de plus en plus nombreux et confronté à des besoins plus complexes.

L'année 2025 confirme la solidité et la réactivité de son action. Les 7 séances du Conseil d'Administration, les 29 délibérations et les 7 commissions d'aides facultatives illustrent une gouvernance active et structurée. L'épicerie sociale constitue un outil essentiel d'accompagnement des ménages en difficulté, en associant accès à une alimentation à coût réduit et suivi social personnalisé.

Le CCAS intervient également de manière déterminante auprès des personnes âgées et isolées. Dans le cadre des Plans Canicule et Grand Froid, il assure le suivi de 21 administrés vulnérables grâce à des appels réguliers, une astreinte week-end, la mobilisation de la Police Municipale et l'ouverture de salles climatisées lors des épisodes critiques.

L'ensemble de ces dispositifs représente un véritable investissement social : ils contribuent à réduire les inégalités, à protéger les publics fragiles, à favoriser l'accès des jeunes à la culture et au sport, et à soutenir les ménages en difficulté. Cet engagement conforte le CCAS dans son rôle de rempart social indispensable à la cohésion de la commune.

VI – LA MOSAÏQUE DES PARTAGES

En 2025, les centres sociaux et espaces de vie sociale restent des acteurs essentiels de la cohésion sociale, malgré un contexte national tendu. La Mosaïque des Partages s'inscrit pleinement dans cette dynamique,

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

en renforçant son rôle de lieu d'accueil, de participation et d'anima[illegible] de Fonsorbes.

Le centre social connaît une forte progression de sa fréquentation, avec 298 adhérents (+19 %), montrant une attractivité croissante, notamment auprès des adultes et des familles. Ses ateliers hebdomadaires (8 au total) rassemblent un public varié, et certains — comme l'atelier jeux — attirent plus de 40 participants. Les ateliers parents-enfants, les activités ponctuelles et les partenariats nombreux contribuent à une programmation riche, diversifiée et adaptée aux besoins sociaux, éducatifs et culturels.

Cependant, l'arrêt de l'atelier de français faute de bénévoles met en lumière la fragilité de la participation citoyenne, composante clé de son modèle. Néanmoins, la volonté de remettre en place cet atelier demeure forte, et des démarches sont engagées afin de mobiliser de nouveaux bénévoles et de relancer cette activité essentielle.
)
La Mosaïque joue également un rôle structurant dans la vie locale : organisation d'événements seniors, participation à des manifestations municipales, interventions auprès d'équipements éducatifs et médico-sociaux, et collaborations étroites avec les services municipaux. Elle agit comme un véritable levier de cohésion territoriale.

Pour 2026, les enjeux majeurs sont de pérenniser la dynamique actuelle, renforcer l'engagement bénévole, développer les actions intergénérationnelles et ajuster l'offre d'activités aux besoins évolutifs des habitants.

VII – LA NAVETTE

Le 3 novembre 2025, le service a repris après près de dix-huit mois d'interruption liés à la régularisation du dossier administratif.

Ce dispositif répond aux besoins de mobilité des habitants de Fonsorbes âgés de 65 ans et plus, exclusivement pour leurs déplacements à l'intérieur de la commune. La navette municipale fonctionne **trois demi-journées par semaine** :

- **Lundi après-midi** de 14h à 17h
- **Mercredi matin** de 9h à 12h
- **Jeudi après-midi** de 14h à 17h

Elle dessert **13 points d'arrêt**, couvrant :

- Le centre-bourg, Trépadé et les principales zones commerciales (Lidl, Intermarché, Portes du Gers, Carrefour Market) ;
- Les services municipaux, culturels et sociaux (CCAS, Mosaïque des Partages, Médiathèque, Ludothèque, Centre culturel) ;
- Les pôles médicaux et paramédicaux (Saint-Nicolas II, Radiologie, Bénèch, Pistoulet) ;
- Les cimetières.

Le coût de fonctionnement du service pour les deux mois d'activité de l'année 2025 (novembre et décembre) s'élève à **2 419,54 €**.

VIII – LES AXES D'ORIENTATION DU CCAS POUR L'ANNEE 2026

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte socio-économique encore marqué par une pauvreté persistante, une hausse des fragilités économiques et une pression budgétaire accrue sur les ménages. Le CCAS de Fonsorbes, en première ligne de l'action sociale locale, doit adapter ses priorités, ses moyens et ses modes d'intervention face à ces réalités.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

Les axes d'orientation présentés ci-après ont pour objectif de guider l'acti[illegible] cadre budgétaire responsable et au service des besoins réels de la population.

➢ Axe 1 – Renforcer la réponse sociale de proximité

L'année 2025 confirme une augmentation significative des sollicitations sociales, particulièrement autour du logement, de l'alimentation et de l'accompagnement administratif. L'épicerie sociale a accueilli 107 personnes, et les demandes d'aides facultatives sont en hausse. L'accueil social fait également face à des situations de plus en plus complexes, touchant des publics variés : travailleurs pauvres, jeunes précaires, familles monoparentales et seniors isolés.

Dans cette dynamique, le CCAS souhaite également faire évoluer l'offre de portage de repas, en envisageant l'ouverture d'un **restaurant sénior en partenariat avec l'ARF**. Ce projet permettrait de renforcer la lutte contre l'isolement, d'offrir un service plus convivial et de diversifier les solutions d'accès à une alimentation de qualité pour les séniors.

➢ Axe 2 – Garantir une gestion financière et RH maîtrisée

Les dépenses RH demeurent fortement impactées par les mesures nationales : hausse du point d'indice, évolution des charges CNRACL, tension sur les recrutements. Ces éléments conduisent à une augmentation de la masse salariale, nécessitant une gestion fine et anticipée. Dans ce contexte, la subvention communale, principale ressource du CCAS, constitue un levier majeur pour garantir la continuité des missions.

➢ Axe 3 – Renforcer les actions en faveur du logement et de la prévention des ruptures

Le logement constitue un enjeu majeur : 87 demandes actives au 1er janvier 2025, une forte demande en T2 et T4, des situations d'impayés et un parc social local insuffisant au regard des besoins. Le service logement a accompagné 50 rendez-vous de constitution de dossier et 26 attributions, un volume satisfaisant mais insuffisant pour répondre à la demande croissante.

➢ Axe 4 – Développer l'insertion professionnelle et les partenariats économiques

En 2025, le Service Emploi a suivi 98 demandeurs et organisé plusieurs actions structurantes : Forum Défi Emploi, opérations Prospectons (132 entreprises rencontrées), Journée Entreprendre. Dans un contexte national de remontée du chômage, notamment chez les jeunes, cet accompagnement local apparaît essentiel.

➢ Axe 5 – Agir pour la prévention de la perte d'autonomie et la lutte contre l'isolement

Le vieillissement de la population et les situations d'isolement progressent, nécessitant une attention particulière. En 2025, 21 administrés ont bénéficié d'un suivi renforcé dans le cadre des plans Canicule et Grand Froid.

➢ Axe 6 – Pérenniser et structurer la Mosaïque des Partages

Avec 298 adhérents (+19 %), le centre social conforte son rôle de structure pivot du lien social. Toutefois, la suppression de l'atelier de français par manque de bénévoles rappelle la fragilité du modèle. Le projet social doit être prolongé d'un an auprès de la CAF en raison de la transition municipale.

➢ Axe 7 – Préparer les orientations de la future mandature

L'année 2026 constitue une période charnière. Les choix opérés orienteront durablement l'action sociale communale. La prolongation d'un an du contrat CAF offre une opportunité d'aligner les diagnostics et stratégies territoriales.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260408-CCASCA_2026_11B-DE

IX – CONCLUSION

L'année 2026 constitue une étape charnière pour le CCAS de Fonsorbes, dans un contexte national toujours marqué par la précarité, la tension sur le logement et l'augmentation des situations de vulnérabilité.

Les données de 2025 confirment une hausse des demandes, une complexification des situations sociales et un besoin accru d'accompagnement (social, administratif et budgétaire). Face à ces enjeux, le CCAS devra renforcer son rôle de rempart social de proximité et structurer ses actions autour de priorités fortes.

➢ **Orientations prioritaires pour 2026**

- Renforcer l'accès aux droits, pour garantir un accompagnement plus réactif et complet des publics.
- Structurer une politique logement plus efficace, face à la pression accrue sur le parc social.
- Consolider l'accompagnement vers l'emploi, en lien avec les partenaires territoriaux.
- Pérenniser le rôle central de la Mosaïque des Partages, acteur essentiel de cohésion sociale.
- Assurer une gestion budgétaire maîtrisée, en préservant la qualité des services rendus.

L'année 2026 sera également marquée par des enjeux importants de coordination avec les partenaires institutionnels : CAF, bailleurs sociaux, entreprises locales et services municipaux. La réussite des orientations dépendra de la capacité collective à maintenir une coopération forte, à innover et à soutenir les équipes dans leur engagement quotidien.

Le CCAS devra poursuivre la construction d'une action sociale ambitieuse, équitable et adaptée aux besoins du territoire, afin de garantir à chaque habitant un accompagnement de qualité et une solidarité concrète au cœur de la commune.